



Lettre d'informations n°1 - Mai 2013

L'année 2014 marquera le début du cycle de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale qui durera 4 années.

Ce centenaire sera commémoré dans le monde entier. Avec l'ensemble des pays belligérants de la Grande Guerre, la France se donne les moyens de préparer ce rendez-vous.

Durant ces quatre années, l'Etat assumera son rôle de coordonnateur de la politique de mémoire de la Nation.

Une Mission du centenaire a été mise en place à cet effet qui, avec le concours de la société civile et des collectivités territoriales, prendra toute sa part dans l'animation du programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Localement, un comité de pilotage a été créé depuis quelques mois afin de recenser et coordonner, voire d'initier les actions qui s'inscriront dans ce programme.

Afin de vous tenir informé de l'évolution des travaux de cette instance, j'ai décidé de diffuser régulièrement une lettre électronique à l'attention de tous les porteurs de projets potentiels.

Je souhaite que chacun s'implique dans cette démarche afin qu'en Deux-Sèvres soient dignement honorés l'Histoire de la France et de ceux qui se battirent pour elle.

Pierre LAMBERT,
Préfet des Deux-Sèvres

Rappel : date limite de dépôt des projets pour labellisation le 27 mai 2013.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter :

- le site internet national de la mission du centenaire sur lequel vous retrouverez l'ensemble des informations et des projets, à cette adresse : www.centenaire.org
- le site internet des services de l'Etat rubrique «Centenaire de la Première Guerre Mondiale» à cette adresse : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Defense/Commemoration-du-Centenaire-de-la-Premiere-Guerre-mondiale>.

Vous retrouverez l'ensemble des informations et des projets deux-sévriens, ainsi que la procédure et le calendrier de la labellisation des actions.

Contact à la préfecture : commemoration14-18@deux-sevres.pref.gouv.fr

